REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office des autorisations de construire

AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER POUR TRAVAUX NON SOUMIS A AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le formulaire doit être adressé au département, par courriel à l'adresse chantiers@etat.ge.ch, dans les délais (30 jours avant le début des travaux en l'absence d'une autre indication *– selon l'article 33 du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI L 5 05.01)**).***

Descriptif précis des travaux projetés :

Adresse de l'objet : N° rue :
Commune :
NPA, localité :
N°parcelle :

Responsable du chantier dans sa globalité :

Nom: Raison sociale
Prénom :
MPQ: ☐ Oui ☐ Non Identifiant MPQ :
Adresse : NPA, localité :
Téléphone : Email :

A défaut de responsable du chantier désigné, la responsabilité reviendra au maître d'ouvrage.

Début des travaux : Fin prévue :

1.	Travaux présentant un risque de chute de plus de 2m	☐ Oui ☐ Non	Art. 92 Rchant / Art. 41 OTConst
2.	Fouille de plus de 1.5m	☐ Oui ☐ Non	Art. 209 Rchant / Art. 68 OTConst
3.	Installation de grues et/ou camion-grue avec/sans mouvements de charges au-dessus du public et/ou de bâtiments en exploitation	☐ Oui ☐ Non	Art. 218, 219, 242 Rchant Art. 18, 19 OTConst
4.	Travaux hors cadre horaire défini dans le Rchant (entre 20h00 et 7h00, dimanche ou jours fériés)	☐ Oui ☐ Non	Art. 30D alinea 3 Rchant
5.	Demande de dérogations aux bases légales (Rchant/ OTConst)	☐ Oui ☐ Non	Articles concernés : …….....

ATTENTION

Si vous avez répondu "oui" à l'un des points 1 à 5, veuillez obligatoirement contacter l'inspection de la construction et des chantiers au 022.546.64.80 afin d'organiser un rendez-vous sur place.

6.	Occupation du domaine public	☐ Oui ☐ Non	Art. 18 Rchant
7.	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb, PCB, autres)	☐ Oui ☐ Non	
8.	Impact sur voies ou lignes TPG	☐ Oui ☐ Non	

Genève, le : Signature responsable du chantier dans sa globalité :

Note :
- ***Tout changement de responsable du chantier doit faire l'objet d'une communication écrite auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).***
- ***Par sa signature, le responsable atteste que les travaux annoncés ne sont pas soumis à autorisation de construire.***
- ***Cette annonce ne fera pas l'objet d'un accusé de réception.***